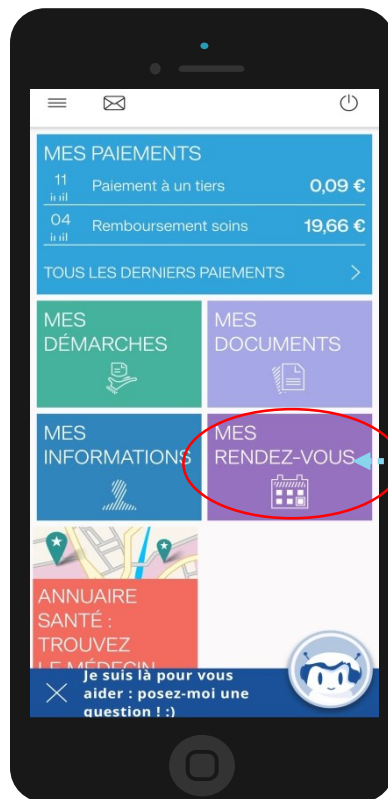


La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



ETAPE 0/6: L'assuré se connecte sur son application ameli



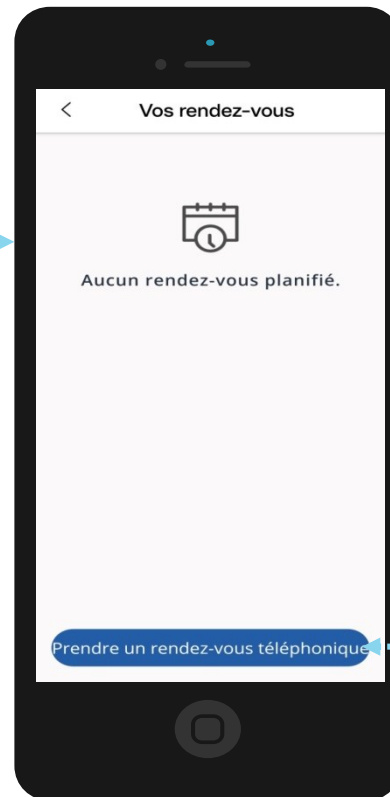
L'assuré clique sur la case
« **Mes rendez-vous** »

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



ETAPE 1/6: L'assuré prend un rendez-vous téléphonique

L'assuré peut
consulter ici les
rendez-vous s'il y en
a de prévus



A noter :

Seul la prise de rendez-vous téléphonique est disponible dans l'application mobile ameli.

Pour que le rendez-vous soit validé, il faut **obligatoirement un numéro de téléphone** inscrit sur le dossier de l'assuré (consultable et modifiable via la rubrique « **mes informations** »)

Pour prendre un rendez-vous, l'assuré clique sur « **Prendre un rendez-vous téléphonique** »

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



ETAPE 2/6: L'assuré sélectionne le motif de son rendez-vous

L'assuré choisit le **motif** de son rendez-vous parmi ceux présentés

Puis il valide le motif

10:35 5G

Le motif

Sélectionner votre motif de rendez-vous : *

- Arrêt de travail / Indemnités journalières
- Artistes - Auteurs
- Accident du travail / Maladie professionnelle
- Complémentaire Santé Solidaire
- Capital décès
- Soins à l'étranger
- Remboursements de soins / Transports
- Changement de situation
- Pension d'invalidité
- Congés maternité / paternité
- Frontaliers

Valider le motif

Le motif

Important : Seuls les motifs de rendez-vous pour lesquels vous n'avez aucun rendez-vous à venir sont affichés.

Sélectionner votre motif de rendez-vous : *

- Arrêt de travail / Indemnités journalières
- Capital décès
- Pension d'invalidité
- Congés maternité / paternité
- Frontaliers suisse

Important :
Votre rendez-vous concernera uniquement ce motif.

CONTINUER

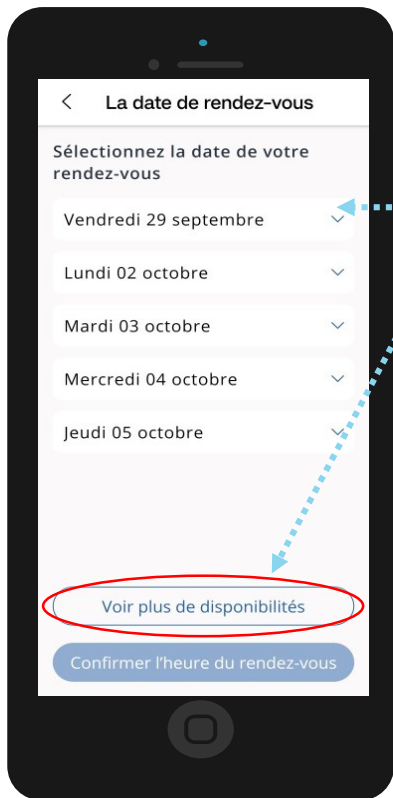
Valider le motif

Il est rappelé à l'assuré que le rendez-vous choisit concerne uniquement le motif saisi, tout autre motif ne pourra pas être traité lors de ce rendez-vous

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



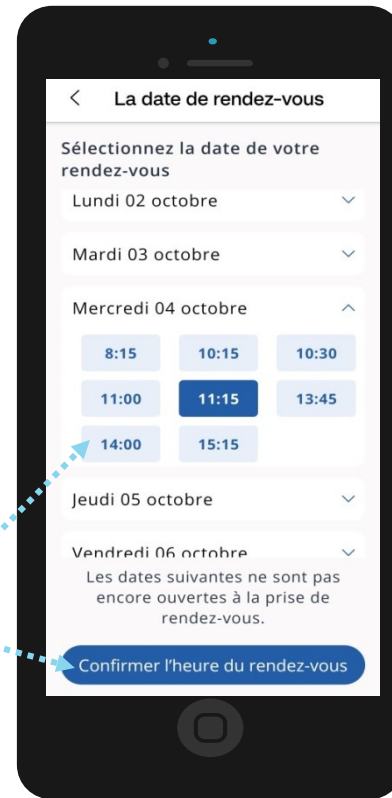
ETAPE 3/6: L'assuré choisit la date et l'heure de son rendez-vous téléphonique



L'assuré sélectionne la date voulue pour son rendez-vous

Si aucune date ne lui convient, l'assuré peut cliquer sur « **Voir plus de disponibilités** » afin d'afficher plus de dates possibles pour son rendez-vous

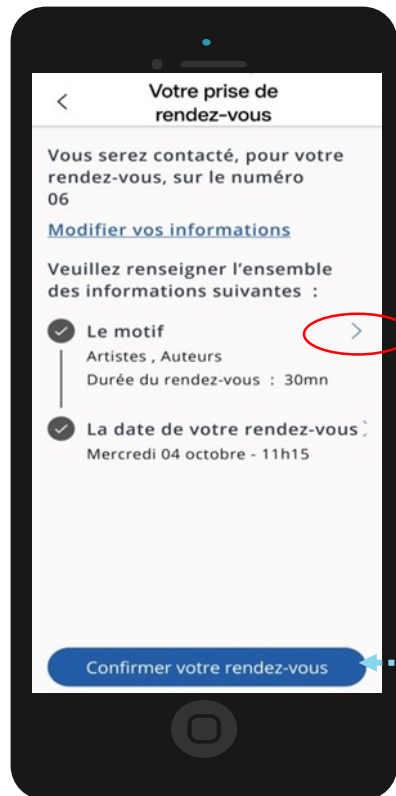
Une fois la date sélectionnée, l'assuré choisit l'horaire du rendez-vous et clique sur « **Confirmer l'heure du rendez-vous** » pour continuer



La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



ETAPE 4/6: L'assuré confirme la prise de son rendez-vous téléphonique



L'assuré consulte le récapitulatif de sa prise de rendez-vous puis si cela lui convient, il clique sur « **Confirmer votre rendez-vous** »

Si l'assuré souhaite modifier le motif ou la date il clique sur l'icône « > »

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



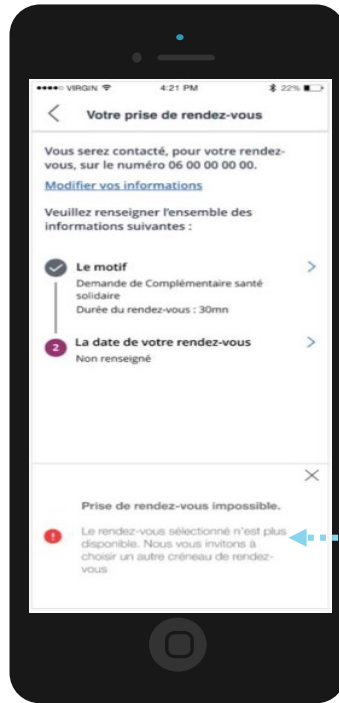
ETAPE 4/6 (bis) : L'assuré confirme la prise de son rendez-vous téléphonique

Une fois le rendez-vous confirmé, il y'a 3 cas possible



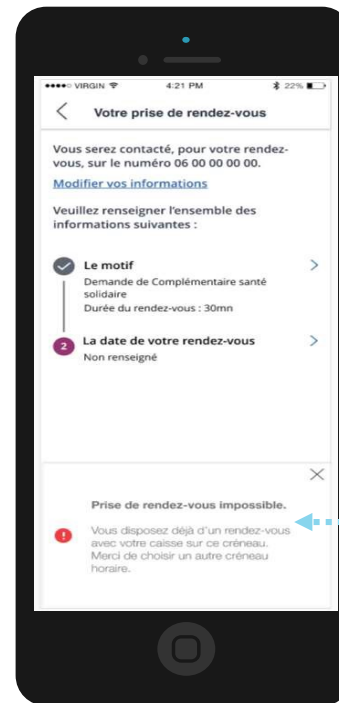
Cas 1 :

Le rendez-vous est confirmé



Cas 2 :

Le créneau sélectionné n'est plus disponible et l'assuré doit choisir un autre horaire



Cas 3 :

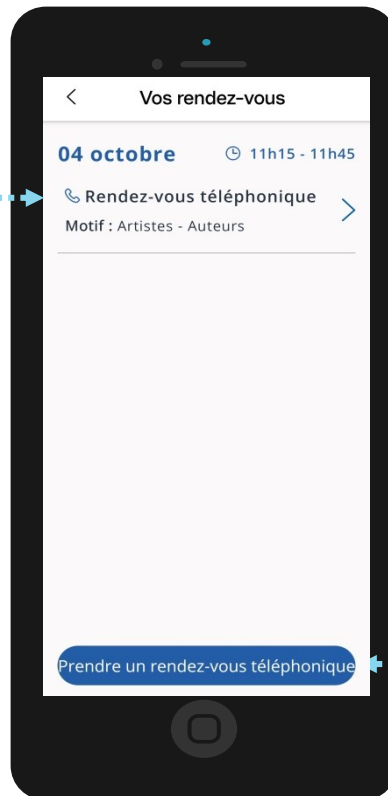
Un rendez-vous pour un autre motif est déjà positionné sur le créneau sélectionné, l'assuré doit choisir un autre horaire

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



ETAPE 5/6: L'assuré accède au tableau de bord des rendez-vous téléphonique

L'assuré consulte le récapitulatif des rendez-vous en cours et peut **consulter le détail et les modifier** en cliquant sur l'icône « > »



Une fois le rendez-vous validé, l'assuré reçoit également un mail de confirmation pour la prise du rendez-vous téléphonique

L'assuré peut également prendre un autre rendez-vous téléphonique

La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique

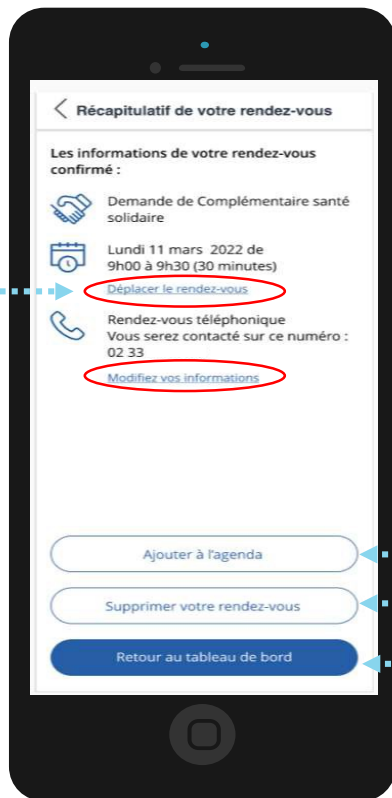


ETAPE 6/6: L'assuré consulte le récapitulatif de son rendez-vous

L'assuré peut consulter le détail d'un rendez-vous planifié

Il peut changer la date du rendez-vous en cliquant sur « **Déplacer le rendez-vous** »

Il peut également changer le numéro de téléphone portable en cliquant sur « **Modifier vos informations** »



Via cette page de récapitulatif, l'assuré peut également :

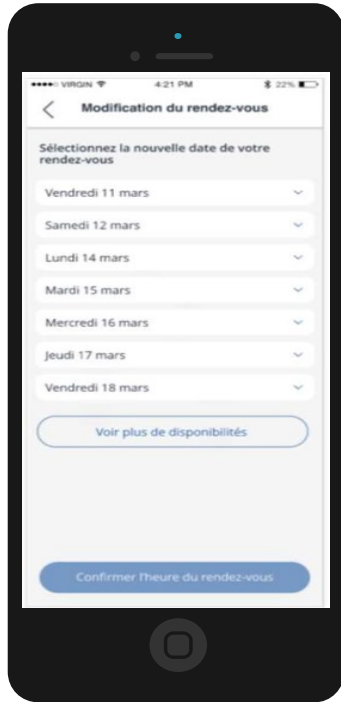
- **Ajouter dans son agenda son rendez-vous**
- **Supprimer le rendez vous**

L'assuré peut également **revenir au tableau de bord des rendez-vous téléphonique**

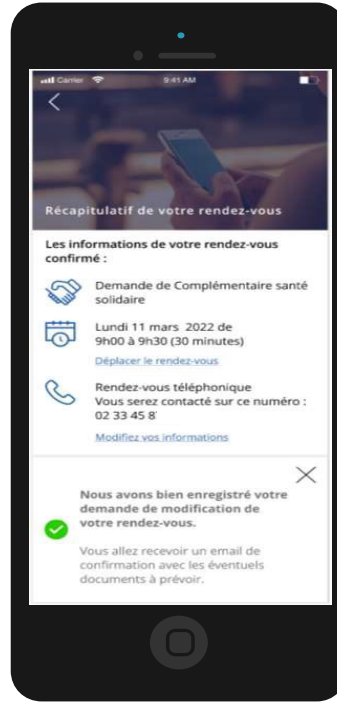
La démarche pas-à-pas : Prendre un rendez-vous téléphonique



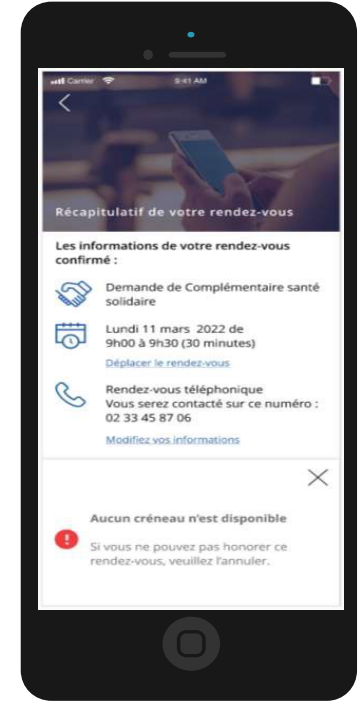
ETAPE 6/6 (bis): L'assuré peut modifier son rendez-vous via le récapitulatif



Si l'assuré clique sur « **Déplacer le rendez-vous** », il est invité à choisir une nouvelle date



Une fois le nouvel horaire sélectionné, l'assuré reçoit la confirmation de son changement de date



Si aucun créneau est disponible, l'assuré reçoit un message l'invitant à supprimer son rendez-vous pour en positionner un nouveau